

**ANNEXE I**

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT**

## 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

ERAVAC émulsion injectable pour lapins.

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Chaque dose de 0,5 ml contient :

### **Substance active:**

Virus de la maladie hémorragique du lapin type 2 (RHDV2) inactivé,  
souche V-1037..... $\geq 70$  % cELISA40\*

\*  $\geq 70$  % des lapins vaccinés présenteront des titres en anticorps cELISA supérieurs ou égaux à 40.

### **Adjuvant:**

Huile minérale.....104,125 mg

### **Excipient:**

Thiomersal.....0,05 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Émulsion injectable  
Émulsion blanchâtre.

## 4. INFORMATIONS CLINIQUES

Lapins

### 4.1 Espèces cibles

### 4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Pour l'immunisation active des lapins à partir de l'âge de 30 jours afin de réduire la mortalité causée par le virus de la maladie hémorragique du lapin type 2 (RHDV2).

Mise en place de l'immunité : 1 semaine

Durée de l'immunité : *12 mois selon essai expérimental*

### 4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active, à l'adjuvant ou à l'un des excipients.

### 4.4 Mises en garde particulières <à chaque espèce cible>

Le vaccin protège uniquement contre le RHDV2 ; aucune protection croisée contre le RHDV classique n'a été démontrée.

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

## **4.5 Précautions particulières d'emploi**

### Précautions particulières d'emploi chez l'animal

La vaccination est recommandée dans les zones épidémiologiquement touchées par le RHDV2.

### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Pour l'utilisateur:

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. L'(auto-)injection accidentelle peut provoquer de fortes douleurs et un gonflement, notamment en cas d'(auto-)injection dans une articulation ou un doigt de la main, et, dans de rares cas, conduire à la perte de ce doigt si un examen médical n'est pas effectué rapidement.

En cas d'(auto-)injection accidentelle, même en quantité minimale, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice.

Si la douleur persiste au-delà de 12 heures à compter de l'examen médical, consulter à nouveau le médecin.

Pour le médecin:

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. Même une faible quantité de ce produit (auto-)injectée accidentellement peut provoquer un œdème intense susceptible d'entraîner, par exemple, une nécrose ischémique voire la perte d'un doigt. Il est impératif de recourir immédiatement à des soins chirurgicaux dispensés par un spécialiste. Une incision et une irrigation rapides de la zone injectée peuvent s'avérer nécessaires, notamment si les tissus mous ou le tendon d'un doigt sont touchés.

## **4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Une augmentation transitoire de la température légèrement au-delà de 40 °C deux ou trois jours après la vaccination a été très fréquemment observée lors des études d'innocuité. Cette légère augmentation se résorbe spontanément sans traitement dans les 5 jours suivant la vaccination.

Des nodules ou des œdèmes (< 2 cm) au site d'injection ont été très fréquemment observés lors des études d'innocuité. Ces réactions locales peuvent persister 24 heures puis diminuer progressivement et disparaître sans aucun traitement.

Un état de léthargie et/ou d'inappétence peut être observé très rarement durant les premières 48 heures après l'injection, selon un rapport de pharmacovigilance postérieur à l'autorisation.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

## **4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

### Gestation

Des études de laboratoire sur des lapines au dernier tiers de la gestation n'ont pas démontré d'effets tératogéniques, fœtotoxiques ou maternotoxiques.

Les lapines gestantes doivent être manipulées avec précaution pour éviter le stress et le risque de fausse couche.

#### **4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

#### **4.9 Posologie et voie d'administration**

Voie sous-cutanée.

Administrer 1 dose (0,5 ml) du vaccin chez des lapins, à partir de l'âge de 30 jours, par injection sous-cutanée sur la paroi thoracique latérale.

Rappel de vaccination : tous les 12 mois après la dernière vaccination.

Laisser le vaccin atteindre la température ambiante avant emploi.

Bien agiter avant administration.

#### **4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Aucune donnée disponible.

#### **4.11 Temps d'attente**

Zéro jour.

### **5. PROPRIÉTÉS IMMUNOLOGIQUES**

Groupe pharmacothérapeutique : vaccins à virus inactivés pour léporidés, vaccins à virus inactivés pour lapins, virus de la maladie hémorragique du lapin.

Code ATCvet : QI08AA01

Immunisation active contre la maladie hémorragique du lapin type 2 (RHDV2).

La vaccination des lapins induit la production d'anticorps d'inhibition d'hémagglutination, persistant pendant au moins 12 mois.

### **6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES**

#### **6.1 Liste des excipients**

Huile minérale

Thiomersal

Monooléate de sorbitane

Polysorbate 80

Chlorure de sodium

Chlorure de potassium

Phosphate disodique dodécahydraté

Dihydrogénophosphate de potassium

Eau pour préparation injectable

#### **6.2 Incompatibilités majeures**

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

### **6.3 Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans  
Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : À utiliser immédiatement.

### **6.4 Précautions particulières de conservation**

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 et 8 °C).  
Ne pas congeler.  
Conserver le(s) flacon(s) dans son conditionnement extérieur pour le protéger de la lumière.

### **6.5 Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacons en verre incolore de type I contenant 0,5 ml (1 dose), 5 ml (10 doses) et 20 ml (40 doses).  
Flacons en Polyéthylène d'Haute Densité (HDPE) avec 100 ml (200 doses).  
Les flacons sont scellés par un bouchon en caoutchouc et une capsule aluminium.

#### Présentations :

Étui cartonné contenant 10 flacons en verre de 1 dose (0,5 ml).  
Étui cartonné contenant 1 flacon en verre de 10 doses (5 ml).  
Étui cartonné contenant 1 flacon en verre de 40 doses (20 ml).  
Étui cartonné contenant 1 flacon en HDPE de 200 doses (100 ml).

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

### **6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Laboratorios Hipra, S.A.  
Avda. la Selva, 135  
17170- AMER (Girona)  
ESPAGNE  
Tél. : +34 972 430660  
Fax. : +34 972 430661  
E-mail : hipra@hipra.com

## **8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

EU/2/16/199/001 (5 ml)  
EU/2/16/199/002 (20 ml)  
EU/2/16/199/003 (0,5 ml)  
EU/2/16/199/004 (100 ml)

## **9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation : 22.09.2016  
Date du dernier renouvellement : {JJ/MM/AAAA}

## **10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

{MM/AAAA}

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments <http://www.ema.europa.eu/>.

## **INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION**

Sans objet.

## **ANNEXE II**

- A. FABRICANT DU PRINCIPE ACTIF D'ORIGINE BIOLOGIQUE ET FABRICANT RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS**
- B. CONDITIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION**
- C. MENTION DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)**

**A. <FABRICANT(S) DU(ES) PRINCIPE(S) ACTIF(S) D'ORIGINE BIOLOGIQUE ET>  
FABRICANT<S> RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS**

Nom et adresse du fabricant des principes actifs d'origine biologique

Laboratorios Hipra, S.A.  
Carretera C-63, km 48.300,  
Polígono Industrial El Rieral  
17170 Amer  
ESPAGNE

Nom et adresse du fabricant responsable de la libération des lots

Laboratorios Hipra, S.A.  
Avda. La Selva, 135  
17170 Amer  
ESPAGNE

**B. CONDITIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET  
L'UTILISATION**

Médicament vétérinaire soumis à prescription.

**C. MENTION DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS**

La substance active, étant d'origine biologique et destinée à induire une immunité active, ne rentre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°470/2009.

Les excipients (y compris les adjuvants) listés dans la rubrique 6.1 du RCP sont soit des substances autorisées pour lesquelles le tableau 1 de l'annexe du règlement de la Commission (UE) n°37/2010 indique qu'il n'y a pas de LMR requise, soit des substances hors du champ d'application du règlement (CE) n°470/2009 pour leur utilisation dans ce médicament.



**ANNEXE III**  
**ÉTIQUETAGE ET NOTICE**

## **A. ÉTIQUETAGE**

**MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR ET LE  
CONDITIONNEMENT PRIMAIRE**

**BOÎTE**

**1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

ERAVAC émulsion injectable pour lapins

**2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)**

Virus de la maladie hémorragique du lapin type 2 (RHDV2) inactivé, souche V-1037 ....

≥ 70 % cELISA40\*

\*≥ 70 % des lapins vaccinés présenteront des titres en anticorps cELISA supérieurs ou égaux à 40.

**3. FORME PHARMACEUTIQUE**

Émulsion injectable

**4. TAILLE DE L'EMBALLAGE**

10 x 1 dose (0,5 ml).

1 x 10 doses (5 ml).

1 x 40 doses (20 ml).

1 x 200 doses (100 ml).

**5. ESPÈCES CIBLES**

Lapins

**6. INDICATION(S)**

**7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Voie sous-cutanée.

Bien agiter avant administration.

Lire la notice avant utilisation.

**8. TEMPS D'ATTENTE**

Temps d'attente : Zéro jour.

**9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)**

Lire la notice avant utilisation.  
L'injection accidentelle est dangereuse.

**10. DATE DE PÉREMPTION**

EXP {mois/année}  
À utiliser immédiatement après ouverture.

**11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

À conserver et transporter réfrigéré.  
Ne pas congeler.  
Conserver le(s) flacon(s) dans son conditionnement extérieur pour le protéger de la lumière.

**12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Élimination : lire la notice

**13. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE » ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT**

À usage vétérinaire.  
A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

**14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

**15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Laboratorios Hipra, S.A.  
Avda. la Selva, 135  
17170- AMER (Girona)  
ESPAGNE

**16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

EU/2/16/199/001 (5 ml)  
EU/2/16/199/002 (20 ml)  
EU/2/16/199/003 (0,5 ml)  
EU/2/16/199/004 (100 ml)

**17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION**

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS PRIMAIRES**

Flacons (1, 10, 40 ou 200 doses)

**1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

ERAVAC émulsion injectable pour lapins

**2. QUANTITÉ DE(S) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)**

RHDV2 inactivé, souche V-1037 : .....  $\geq 70\%$  cELISA40\*

\* $\geq 70\%$  des lapins vaccinés présenteront des titres en anticorps cELISA supérieurs ou égaux à 40.

**3. CONTENU EN POIDS, EN VOLUME OU EN NOMBRE DE DOSES**

10 x 1 dose (0,5 ml).

1 x 10 doses (5 ml).

1 x 40 doses (20 ml).

1 x 200 doses (100 ml).

**4. VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

SC.

**5. TEMPS D'ATTENTE**

**6. NUMÉRO DU LOT**

Lot {numéro}

**7. DATE DE PÉREMPTION**

EXP {mois/année}

Après ouverture, à utiliser immédiatement.

**8. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE »**

À usage vétérinaire

**B. NOTICE**

## NOTICE

ERAVAC émulsion injectable pour lapins.

### 1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots:

Laboratorios Hipra, S.A.  
Avda. la Selva, 135  
17170- AMER (Girona)  
ESPAGNE

### 2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

ERAVAC  
Émulsion injectable pour lapins

### 3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Chaque dose de 0,5 ml contient :

#### **Substance active:**

Virus de la maladie hémorragique du lapin type 2 (RHDV2) inactivé, souche V-1037 : .....≥ 70 %  
cELISA40\*

(\* ) ≥ 70 % des lapins vaccinés présenteront des titres en anticorps cELISA supérieurs ou égaux à 40.

#### **Adjuvant:**

Huile minérale : .....104,125 mg

#### **Excipient:**

Thiomersal : .....0,05 mg

Émulsion blanchâtre.

### 4. INDICATION(S)

Pour l'immunisation active des lapins à partir de l'âge de 30 jours afin de réduire la mortalité causée par le virus de la maladie hémorragique du lapin type 2 (RHDV2).

Mise en place de l'immunité : 1 semaine

Durée de l'immunité : 12 mois selon essai expérimental

### 5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active, à l'adjuvant ou à l'un des excipients.



## **6. EFFETS INDÉSIRABLES**

Une augmentation transitoire de la température légèrement au-delà de 40 °C deux ou trois jours après la vaccination a été très fréquemment observée lors des études d'innocuité. Cette légère augmentation se résorbe spontanément sans traitement dans les 5 jours suivant la vaccination.

Des nodules ou des œdèmes (< 2 cm) au site d'injection ont été très fréquemment observés lors des études d'innocuité. Ces réactions locales peuvent persister 24 heures puis diminuer progressivement et disparaître sans aucun traitement.

Un état de léthargie et/ou d'inappétence peut être observé très rarement durant les premières 48 heures après l'injection, selon un rapport de pharmacovigilance postérieur à l'autorisation.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités), y compris les cas isolés)

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

## **7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)**

Lapins.

## **8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION**

Voie sous-cutanée.

Administrer 1 dose (0,5 ml) du vaccin chez des lapins, à partir de l'âge de 30 jours, par injection sous-cutanée sur la paroi thoracique latérale.

Rappel de vaccination : tous les 12 mois après la dernière vaccination.

## **9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

Laisser le vaccin atteindre la température ambiante avant emploi.

Bien agiter avant administration.

## **10. TEMPS D'ATTENTE**

Zéro jour.

## **11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C)

Ne pas congeler

Conserver le(s) flacon(s) soigneusement fermé de façon à protéger de la lumière

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après EXP.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : À utiliser immédiatement

## **12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)**

### Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Le vaccin protège uniquement contre le RHDV2 ; aucune protection croisée contre le RHDV classique n'a été démontrée.

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

### Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

La vaccination est recommandée dans les zones épidémiologiquement touchées par le RHDV2.

### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Pour l'utilisateur:

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. L'(auto)injection accidentelle peut provoquer de fortes douleurs et un gonflement, notamment en cas d'injection dans une articulation ou un doigt de la main, et, dans de rares cas, conduire à la perte de ce doigt si un examen médical n'est pas effectué rapidement.

En cas d'(auto-)injection accidentelle, même en quantité minime, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice.

Si la douleur persiste au-delà de 12 heures à compter de l'examen médical, consulter à nouveau le médecin.

Pour le médecin:

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. Même une faible quantité de ce produit (auto-)injectée accidentellement peut provoquer un œdème intense susceptible d'entraîner, par exemple, une nécrose ischémique voire la perte d'un doigt. Il est impératif de recourir immédiatement à des soins chirurgicaux dispensés par un spécialiste. Une incision et une irrigation rapides de la zone injectée peuvent s'avérer nécessaires, notamment si les tissus mous ou le tendon d'un doigt sont touchés.

### Gestation

Des études de laboratoire sur des lapines au dernier tiers de la gestation n'ont pas démontré d'effets tératogéniques, fœtotoxiques ou maternotoxiques.

Les lapines gestantes doivent être manipulées avec précaution pour éviter le stress et le risque de fausse couche.

### Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

### Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Aucune donnée disponible.

### Incompatibilités :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

## **13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

#### 14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments (<http://www.ema.europa.eu/>).

#### 15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Étui cartonné contenant 10 flacons en verre de 1 dose (0,5 ml).  
 Étui cartonné contenant 1 flacon en verre de 10 doses (5 ml).  
 Étui cartonné contenant 1 flacon en verre de 40 doses (20 ml).  
 Étui cartonné contenant 1 flacon en HDPE de 200 doses (100 ml).

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

<b>België/Belgique/Belgien</b> HIPRA BENELUX NV Tél/Tel: +32 09 2964464	<b>Lietuva</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel: +34 972 43 06 60
<b>Република България</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Тел: +34 972 43 06 60	<b>Luxembourg/Luxemburg</b> HIPRA BENELUX NV Tél/Tel: +32 09 2964464
<b>Česká republika</b> HIPRA SLOVENSKO, s.r.o. Tel: +421 02 32 335 223	<b>Magyarország</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel: +34 972 43 06 60
<b>Danmark</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel: +34 972 43 06 60	<b>Malta</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel: +34 972 43 06 60
<b>Deutschland</b> HIPRA DEUTSCHLAND GmbH Tel: +49 211 698236 – 0	<b>Nederland</b> HIPRA BENELUX NV Tel: +32 09 2964464
<b>Eesti</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel: +34 972 43 06 60	<b>Norge</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tlf: +34 972 43 06 60
<b>Ελλάδα</b> HIPRA ΕΛΛΑΣ Α.Ε. Τηλ: +30 210 4978660	<b>Österreich</b> HIPRA DEUTSCHLAND GmbH Tel: +49 211 698236 – 0
<b>España</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel: +34 972 43 06 60	<b>Polska</b> HIPRA POLSKA Sp.z.o.o. Tel: +48 22 642 33 06

<b>France</b> HIPRA FRANCE Tél: +33 02 51 80 77 91	<b>Portugal</b> ARBUSET, Produtos Farmacêuticos e Sanitários De Uso Animal, Lda Tel:+351 219 663 450
<b>Hrvatska</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel: +34 972 43 06 60	<b>România</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel: +34 972 43 06 60
<b>Ireland</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel: +34 972 43 06 60	<b>Slovenija</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel: +34 972 43 06 60
<b>Ísland</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Sími: +34 972 43 06 60	<b>Slovenská republika</b> HIPRA SLOVENSKO, s.r.o. Tel: +421 02 32 335 223
<b>Italia</b> Hipra Italia S.r.l. Tel: +39 030 7241821	<b>Suomi/Finland</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Puh/Tel: +34 972 43 06 60
<b>Κύπρος</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Τηλ: +34 972 43 06 60	<b>Sverige</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel. +34 972 43 06 60
<b>Latvija</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel. +34 972 43 06 60	<b>United Kingdom (Northern Ireland)</b> LABORATORIOS HIPRA, S.A. Tel: +34 972 43 06 60